

L'Hyper !

N°196/05
29 avril 2005
2005

14 pages



Grève à LCM et Champion

Continent 2001 Négociation 2005



Rattrapage de l'accord Carrefour sur les point non obtenus à ce jour et négociation hypermarché commune.

Intégralité de l'accord obtenu lors des paritaires Carrefour-Continent 2004 et 2005 à tous les salariés Continent 2001



RAPPEL DES REVENDICATIONS CFDT 2005

Les demandes spécifiques Continent 2001



Les délégués CFDT Continent 2001 sont partie prenante de la plate forme revendicative CFDT Carrefour établie pour tous les hypermarchés toutes sociétés confondues.

Pour la CFDT les salariés de Continent 2001 doivent bénéficier de droits identiques à ceux des salariés de Carrefour et de Continent.

Priorités CFDT Continent 2001

Rattrapage de l'accord Carrefour sur les point non obtenus à ce jour et négociation hypermarché commune.

Intégralité de l'accord obtenu lors des paritaires Carrefour-Continent 2004 et 2005 à tous les salariés Continent 2001

Prise en compte de la plate forme revendicative CFDT Carrefour

Rémunérations

Rattrapage de la grille de salaire Carrefour.

Bénéfice de l'intégralité de la prime de vacances.

Mise en place de l'accord d'intéressement

Temps de travail

Bénéfice des 6 jours ouvrables de repos supplémentaire payés.

Pas plus de 3 nocturnes par semaine. Sont considérés comme ayant fait une nocturne les salariés qui ont travaillé au-delà de 20 h.

Octroi de deux jours consécutif de repos une semaine sur trois (samedi ou lundi).

L'horaire de travail pourra être reparté sur 3,4,5 ou 6 jours sous certaines conditions.

Suppression du titre expérimental pour le positionnement du repos hebdo soit le samedi précédent le départ soit le lundi de reprise de congés.

Chaque salarié bénéficie chaque année de 7 jours fériés chômés en plus du 1er mai

La modulation peut varier dans une plage de plus ou moins 4 heures par rapport à l'horaire moyen de référence.

Attribution d'office de 2 jours de fractionnement

Temps partiel

Passage du minimum pour les temps partiels à 30 heures.

Passage des salariés à temps partiel de 32 h à 35 h

Formation

Intégration aux réunions de réflexion sur la formation professionnelle.

Mise en place de l'accord de formation professionnelle.

Mise en place du certificat de qualification professionnelle (CQP)

Départ

Indemnités de licenciement calculé de 2 à 5 ans : 2/10ème de mois par année de présence. Au-delà de 5 ans l'indemnité est calculée sur la base de 3/10 ème de mois par année de présence.

Allocation de départ à la retraite calculée sur les mêmes bases que l'indemnité de licenciement.

Droits sociaux

Mise en place de l'accord handicap

Financement des activités sociales et culturelles à 1 %.

Classification des emplois

Si, par la suite, le salarié venait à être promu, la fraction d'indemnité compensatrice relative à cet avantage individuel serait intégrée dans son salaire de base est suspendue pendant une période d'une année

Indemnités journalières de prévoyance

Bénéfice de l'avance pour palier au décalage des remboursements des indemnités journalières de prévoyance

**Tous sous le même toit,
tous les mêmes droits**

**Tous
sous le
même
toit,
tous
les
mêmes
droits**

**Position
CFDT**

**La CFDT
donne la pa-
role aux pre-
miers concer-
nés:**

**les
salariés.**

**Après une attente de 5 ans
les 3800 salariés Continent 2001 sont enfin reconnus
comme des salariés à part entière de Carrefour.**

**Un calendrier de rattrapage des
accords Carrefour est proposé.**

❑ Devant les disparités de statut dans le groupe Carrefour la CFDT n'a qu'un slogan "Tous sous le même toit, tous les mêmes droits".

La première fois que nous avons utilisé ce slogan fut suite à un accord signé par FO. A cause de cette signature du jour au lendemain tous les magasins ouverts ou intégrés après juillet 1985 ne bénéficiaient plus des accords de rémunérations Carrefour.

Nous avons eu le même discours quand les salariés des sociétés **Euro-marché, Montlaur, Chareton** ... ont rejoints Carrefour

Quand Promodès a fusionné notre ligne a été la même **tous les mêmes droits.**

En juin 1999 nous avons signé un accord annulant, enfin, celui de 1985.

Le 4 décembre 2000 nous avons signé un accord qui en 5 ans a permis aux salariés de Continent de

rattraper les accords Carrefour.

En septembre 2005 les salariés de Continent et les salariés Carrefour bénéficieront du même statut, de la même grille de salaire.

Et Continent 2001 ?

❑ Voici 5 ans que la CFDT demande pour les salariés de Continent 2001 un calendrier de rattrapage des accords Carrefour.

Lors de la fusion la situation des 21 magasins aujourd'hui intégrés dans la société Continent 2001 était complexe . Ils étaient dans différentes sociétés et plusieurs accords d'entreprise locaux régissaient le statut des salariés.

En 2001 l'entreprise décide de les fusionner dans la même société et négocie un accord unique (signé le 22 août).

En 2002 le magasin de Fécamp intègre cette structure

Le magasin de Thionville est le premier magasin à intégrer les ac-

AVEC VOUS, LA CFDT VEUT ALLER PLUS LOIN

Résultats des négociations 2005

cords Continent puis les magasins de La Ciotat et Perpignan bénéficient en 2003 d'un accord de rattrapage.

Chaque année nous avons obtenu quelques avancées (que la CFDT a signé) mais Carrefour refusait de s'engager sur un calendrier.

Cette situation devenait ingérable et de nombreux salariés Continent 2001 s'inquiétaient de leur avenir.

La rumeur courait que les magasins Continent 2001 passeraient Hyper Champion (ce qui veut dire une grille de salaire au smic et la perte de nombreux avantages sociaux).

La CFDT s'inquiétait que cet accord discriminatoire dure comme celui de 1985 : **17 ans !**

❑ La stratégie de la CFDT est payante

- En 2003 la CFDT a refusé de signer l'accord Continent 2001 puisqu'il n'y avait pas de rattrapage. **FO a signé seul**

- **En 2004** la CFDT a de nouveau refusé de signer l'accord pour les mêmes raisons. Cette fois nous avons été suivi et personne n'a signé.

Les salariés Continent 2001 ont arrêté massivement le travail le 9 avril.

- En 2005 des magasins Continent 2001 ont avant les négociations rejoint le mouvement du 24 mars en signe d'avertissement.

- Nous avons démontré que les magasins **Continent 2001 n'avaient pas à rougir de leurs résultats économiques**

- **Nous n'avons pas cessé de mettre l'accent sur cette injustice dans toutes nos communications.**

❑ Les résultats

Le jeudi 28 avril 2005 restera une date importante dans l'histoire sociale de l'entreprise.

Face aux conflits qui perturbent Carrefour depuis le 25 mars à l'appel de la CFDT la direction prend la mesure du manque de social et du ras le bol des salariés. Après deux heures d'échanges parfois vifs elle propose un accord de rattrapage.

Bravo et enfin !!

La CFDT aurait proposé un rattrapage limité à trois ans mais nous n'avons pas l'intention de laisser passer cette proposition attendue par 3800 salariés depuis 5 ans.

Nous avons enfin obtenu ce calendrier de rattrapage et nous en laisserons pas passer malgré qu'il faudra attendre encore 5 ans.

Dès cette année les salariés Continent 2001 négocient avec les salariés Carrefour et Continent dans les mêmes négociations.

Dès cette année ils bénéficient d'une journée de repos RTT, de 40% de la prime de vacances (50% étant la totalité), de 1% de rattrapage.



Résultats des négociations 2005

Les résultats

Les NAO
Continent 2001 se
sont déroulés le
jeudi 28 avril de
14 h à 17 h 30.

Le ton des organi-
sations syndicales
a été dur particu-
lièrement sur le
scandale des in-
demnités de Da-
niel Bernard, et le
fait qu'aucune rai-
son ne justifie le
décalage de 1249
euros entre une
caissière Carre-
four et Continent
2001.

**Après 5 ans
d'attente nous
avons enfin
obtenu un accord
de rattrapage.
Il est étalé sur 5
ans (rattrapage
fini en 2009)
dans les mêmes
conditions que
Continent.**

Fécamp qui avait
un accord
spécifique rejoins
ce calendrier de
rattrapage.

Modalités de rattrapage

Prime de vacances

La prime de vacances sera donnée en deux fois

2005: 0,40% du salaire mensuel

2006: 0,50% (la totalité de la prime)

Repos RTT

Les 6 jours de repos supplémentaires

2005 1 journée 2006 1 journée

2007 1 journée 2008 1 journée

2009 2 journées

Grille de salaire

Rattrapage de la grille de salaire Carrefour

niveau 1: 1% tous les ans de rattrapage (2 ans)

niveau 2: 1% tous les ans de rattrapage (5 ans)

niveau 3, 4 et 5: 1/5 ème tous les ans (5 ans)

Divers

Indemnité de licenciement: 1/01/2009

Heure d'info syndicale : 1-1-2008

Indemnité de départ en retraite: 01/01/2007

Subvention CE 1% (au lieu de 0,9%): 01/01/2006

Les salariés des magasins de Château Thierry, Epernay, Montereau, Sens
Voulx, La Chapelle St Luc, Laon dont la mutuelle était gérée par la Capaves
rejoindront l'Agis au 1/12/2006

Pour 2005

Nous avons obtenu le même accord aux mêmes dates pour les augmentations de salaire que celui proposé chez Carrefour en 2005 (voir hyper n° 189 et 190),

A ces avancées s'ajoutent les propositions 2004 qui n'avaient pas été signées.

particulièrement les hausses des contrats à temps partiels

C'est la première fois que les dates des augmentations Continent sont alignées sur celles de Carrefour.

☞ L'augmentation de la remise sur achat prend effet au 01/05/2005

☞ - Le compte épargne temps au 01/06/2006

☞ Salaire

1% au 1er mars

0,5% au 1er juin

0,50% au 1er novembre

+ le rattrapage soit 1% au 1er septembre

La délégation CFDT était composée de
Michel Gay (DSC Beaucaire),
Myrienne Cottret (Château Thierry),
Philippe Butera (Uzès),
Serge Corfa (DSG)



Les avis donnés en séance:

FO, avis favorable,
CFTC avis favorable,
CGT ne signera pas.

Position CFDT:

La CFDT donne la parole aux premiers concernés: les salariés.

La délégation CFDT émet un avis favorable.

On aurait préféré un accord plus rapide (sur 3 ans) mais on ne va pas ignorer un accord de rattrapage auquel plus personne ne croyait.

La mobilisation des salariés commence à porté leurs fruits.

Les salariés de Continent 32001 en sont les premiers bénéficiaires.

Aire Sur La Lys
Armentieres
Auchy Les Mines
Beaucaire
Berck
Chateau Thierry
Draguignan
Epernay
Fecamp
Hazebrouck
Laon
Limay
Lorient
Montereau
Saint Martin Au Laert
Sens Voulx
Troyes (La chapelle St Luc)
Uzes

AUGMENTATION DE SALAIRE ET POUVOIR D'ACHAT

Continent 2001 France

+ 3%

1% au 1er mars,
0,5% au 1er juin,
0,5% au 1er novembre

+ au 1er septembre le
rattrapage de la grille
Carrefour

En réalité l'augmenta-
tion de salaire annuelle
pour une caissière ni-
veau II sera de

+ 3,39%

Le pouvoir d'achat !

L'inflation prévisible
est de + 1,8%.

Continent 2001 ne
bénéficiait pas d'un
accord d'intéressement.

La participation 2004
que vous devez obtenir
est en baisse de 17%

Et les prélèvements so-
ciaux sont en augmen-
tation !

**Carrefour bénéficie
d'une augmentation
de 305,60 euros**

**Continent bénéficie
d'une augmentation
de 522,22 euros**

**Continent 2001
bénéficie d'une
augmentation de
536,59 euros**

Gain salaire 2004 / 2005

Niveaux	En euros			En francs		
	1/10/2004	01/03/2005	Différence	1/10/2004	01/03/2005	Différence
I A	1165,73€	1 177,36€	11,63€	7 646,69F	7 722,96F	76,27F
I B	1180,06€	1 191,83€	11,77€	7 740,69F	7 817,92F	77,23F
II A	1183,26€	1 195,05€	11,79€	7 761,68F	7 839,02F	77,34F
II B	1200,77€	1 212,74€	11,97€	7 876,53F	7 955,07F	78,54F
III A	1210,32€	1 222,39€	12,07€	7 939,18F	8 018,38F	79,20F
III B	1261,29€	1 273,86€	12,57€	8 273,52F	8 355,99F	82,47F
IV A	1307,47€	1 320,51€	13,04€	8 576,44F	8 661,96F	85,52F
IV B	1358,44€	1 371,98€	13,54€	8 910,78F	8 999,57F	88,79F
V	1420,55€	1 434,70€	14,15€	9 318,20F	9 411,04F	92,84F
VPC						

Gain annuel brut pour une caissière niveau II B

(salaire de la grille, sans indemnité compensatrice)

Mois	2004	2005	Différence
Janvier	1172,10€	1200,77€	28,67€
Février	1172,10€	1200,77€	28,67€
Mars	1172,10€	1 212,74€	40,64€
Avril	1 183,26€	1212,74€	29,48€
Mai	1183,26€	1212,74€	29,48€
Juin	1183,26€	1 218,81€	35,55€
Juillet	1183,26€	1218,81€	35,55€
Août	1183,26€	1218,81€	35,55€
Septembre	1 194,41€	1 230,99€	36,58€
Octobre	1 200,77€	1230,99€	30,22€
Novembre	1200,77€	1 237,15€	36,38€
Décembre	1200,77€	1237,15€	36,38€
13e mois	1200,77€	1237,15€	36,38€
Prime vacances	390,48€	487,52€	97,05€
TOTAL	15 820,57€	16 357,15€	536,59€

536,59 € brut soit 3519,80 F

*Le gain pour les salariés dont les salaires sont au dessus de la grille
est plus important.*

Augmentation de salaire Continent 2001

pour un niveau II B

CONTINENT 2001



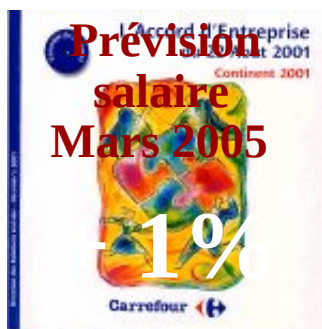
Niveau II B	2001	2001	2002 en €	2002 en F	2003 en €	2003 en F	2004 en €	2004 en F	2005 en €	2006 en F
janvier			1 103,63€	7 239,34F	1 142,42€	7 493,78F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F
février			1 103,63€	7 239,34F	1 142,42€	7 493,78F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F
mars			1 103,63€	7 239,34F	1 142,42€	7 493,78F	1 172,10€	7 688,47F	1 212,74€	7 955,07F
avril			1 103,63€	7 239,34F	1 152,99€	7 563,12F	1 183,26€	7 761,68F	1 212,74€	7 955,07F
mai			1 130,70€	7 416,91F	1 152,99€	7 563,12F	1 183,26€	7 761,68F	1 212,74€	7 955,07F
juin			1 130,70€	7 416,91F	1 152,99€	7 563,12F	1 183,26€	7 761,68F	1 218,81€	7 994,85F
juillet	1 103,63€	7 239,34F	1 130,70€	7 416,91F	1 164,15€	7 636,32F	1 183,26€	7 761,68F	1 218,81€	7 994,85F
août	1 103,63€	7 239,34F	1 130,70€	7 416,91F	1 164,15€	7 636,32F	1 183,26€	7 761,68F	1 218,81€	7 994,85F
septembre	1 103,63€	7 239,34F	1 141,85€	7 490,05F	1 164,15€	7 636,32F	1 194,41€	7 834,82F	1 230,99€	8 074,80F
octobre	1 103,63€	7 239,34F	1 141,85€	7 490,05F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 230,99€	8 074,80F
novembre	1 103,63€	7 239,34F	1 141,85€	7 490,05F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 237,15€	8 115,17F
Décembre	1 103,63€	7 239,34F	1 141,85€	7 490,05F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 237,15€	8 115,17F
13e mois	1 103,63€	7 239,34F	1 141,85€	7 490,05F	1 172,10€	7 688,47F	1 200,77€	7 876,53F	1 237,15€	8 115,17F
1/8 1/4 vacances	0,00€	0,00F	141,33€	927,06F	288,25€	1 890,78F	390,48€	2 561,35F	487,52€	3 197,94F
TOTAL	7 725,41€	50 675,37F	14 787,90€	97 002,27F	15 355,33€	100 724,35F	15 820,57€	103 776,11F	16 357,15€	107 295,88F
Différence			7 062,49€	46 326,90F	567,43€	3 722,08F	465,24€	3 051,76F	536,59€	3 519,78F
% d'augmentation					3,84%		3,03%		3,39%	

CONTINENT 2001	2004	2005
Votre salaire brut annuel de base	14229,32€	14632,48€
Votre prime de vacances	390,48€	487,52€
Votre prime de fin d'année	1200,77€	1237,15€
Votre intéressement (national)	0,00€	0,00€
Votre participation	1216,14€	1028,33€
Rémunération annuelle brute globale	17036,71€	17385,48€
Rémunération mensuelle brute globale (divisée par 12)	1419,73€	1448,79€

+ 348,77 euros

GRILLE DE SALAIRE 2005

Continent 2001 France



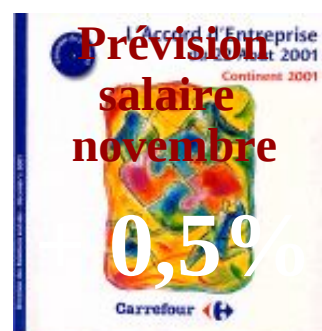
Niveau	Taux horaire hors forfait pause	+1%	Taux horaire forfait pause inclus +5%	35 h	4,3333
I A	7,32€	7,39€	7,76€	271,70€	1177,36€
I B	7,41€	7,48€	7,86€	275,04€	1191,83€
II A	7,43€	7,50€	7,88€	275,78€	1195,05€
II B	7,54€	7,62€	8,00€	279,87€	1212,74€
III A	7,60€	7,68€	8,06€	282,09€	1222,39€
III B	7,92€	8,00€	8,40€	293,97€	1273,86€
IV A	8,21€	8,29€	8,71€	304,73€	1320,51€
IV B	8,53€	8,62€	9,05€	316,61€	1371,98€
V	8,92€	9,01€	9,46€	331,09€	1434,70€
VPS	7,03€	7,10€	7,46€	260,94€	1130,71€



I A	7,39€	7,43€	7,80€	273,06€	1183,24€
I B	7,48€	7,52€	7,90€	276,42€	1197,79€
II A	7,50€	7,54€	7,92€	277,16€	1201,03€
II B	7,62€	7,65€	8,04€	281,27€	1218,81€
III A	7,68€	7,71€	8,10€	283,50€	1228,51€
III B	8,00€	8,04€	8,44€	295,44€	1280,23€
IV A	8,29€	8,33€	8,75€	306,26€	1327,11€
IV B	8,62€	8,66€	9,09€	318,20€	1378,84€
V	9,01€	9,05€	9,51€	332,74€	1441,88€
VPS	7,10€	7,14€	7,49€	262,24€	1136,37€



I A	7,43€	7,50€	7,80€	273,06€	1183,24€
I B	7,52€	7,60€	8,09€	283,13€	1226,89€
II A	7,54€	7,62€	7,92€	277,16€	1201,03€
II B	7,65€	7,73€	8,51€	297,68€	1289,93€
III A	7,71€	7,79€	8,47€	296,56€	1285,08€
III B	8,04€	8,12€	9,08€	317,82€	1377,22€
IV A	8,33€	8,42€	9,47€	331,62€	1437,03€
IV B	8,66€	8,74€	10,06€	352,14€	1525,93€
V	9,05€	9,14€	10,68€	373,78€	1619,69€
VPS	7,14€	7,21€	7,78€	272,31€	1180,01€



I A	7,50€	7,54€	7,92€	277,17€	1201,05€
I B	7,60€	7,63€	8,02€	280,58€	1215,82€
II A	7,62€	7,66€	8,04€	281,33€	1219,10€
II B	7,73€	7,77€	8,16€	285,50€	1237,15€
III A	7,79€	7,83€	8,22€	287,77€	1246,99€
III B	8,12€	8,16€	8,57€	299,89€	1299,50€
IV A	8,42€	8,46€	8,88€	310,87€	1347,08€
IV B	8,74€	8,79€	9,23€	322,98€	1399,59€
V	9,14€	9,19€	9,65€	337,75€	1463,58€
VPS	7,21€	7,24€	7,61€	266,19€	1153,47€

Il y a toujours une différence de centimes avec la grille de la direction

Consultation des salariés Carrefour par les élus CFDT

La CFDT avant toute décision vous consulte.

Donnez votre avis sur les propositions de la direction.

Si la majorité des salariés veulent que la CFDT signe vos délégués défendront votre position.

Si vous ne souhaitez pas que la CFDT signe alors il faut se mobiliser pour obtenir plus et dire à la direction votre "ras le bol" de ne pas être entendus, de ne pas être reconnus.

La CFDT est à vos côté et vous écoute.

Nom (facultatif) :

Magasin, Service :



Etes vous pour ou contre la signature de l'accord 2005

POUR

☐

CONTRE

☐

Si vous répondez contre:

Etes vous d'accord pour participer à un débrayage pour:

- ◆ Un calendrier de rattrapage plus rapide
- ◆ Une revalorisation plus forte de votre pouvoir d'achat,
- ◆ la revalorisation des contrats à temps partiels,
- ◆ un accord d'intéressement en 2005,
- ◆ la mise en place d'un troisième échelon pour tous les niveaux,
- ◆ l'emploi et l'amélioration des conditions de travail.

OUI

☐

NON

☐

➡ A remettre à un Délégué CFDT



La CFDT Champion appelle à un arrêt de travail

les bons la brute et le truand

Les salariés Luc Vandeveldé Daniel Bernard

Cela pourrait être les prochains personnages de la saga CARREFOUR.

Les bons, oui nous le sommes, voir même trop

La Brute, les décisions qu'il prend sont terribles, allez en parler aux salariés de Marks et Spencer.

Et le truand, quel mot pour définir une personne qui sans vergogne tire de l'argent aux mépris des salariés d'un groupe qu'il a gouverné et aux quels il a toujours demandé de faire plus pour le même prix et ceci pour le bien être de ses poches.

2005 a été riche en information

* Carrefour achète 130 dessins pour la somme de 11,33 millions d'euros.

* Février 2005 Luc Vandeveldé est nommé en remplacement de Daniel Bernard.

* Avril 2005 nous apprenons que Daniel Bernard est viré avec la coquette somme de 38 millions d'euros.

Le 1er avril 2005, la Direction CHAMPION augmente de façon unilatéral les salariés de 1.2 % d'augmentation de salaire alors que l'inflation 2004, indice INSEE est de 2,2%

Daniel Bernard n'avait pas manqué de s'allouer une augmentation de : +11% pour l'année 2004

Cela s'appelle, le partage des richesses ???



STOP A L'ABUS

Daniel BERNARD ex- PDG CARREFOUR remercié avec une prime de départ de 38 millions d'€URO\$;

L'indécence n'a plus de mise chez CARREFOUR, alors que les salariés Champion n'ont obtenu que

1,2% d'augmentation au 1" avril,
soit 0,09 centimes d'euros de l'heure.
(ceci n'est pas un poisson d'avril, ni une blague)

La CFDT appelle à la grève les magasins Champion

La Direction Champion doit être sanctionnée pour ses agissements indécents, celle-ci doit prendre en compte les revendications de ses salariés à sa juste hauteur.

Nous voulons aboutir sur une:

Ré ouverture de négociation de salaire, pour prendre en compte une juste revalorisation des salaires afin de permettre aux salariés de vivre décemment,

Prise en charge de la journée de solidarité par la Direction,

Amélioration des conditions de travail, par le

remplacement des malades, congés payés, etc

LCM deuxième jour de grève !



Carrefour : la grève se poursuit

La grève pour les salaires se poursuivait jeudi dans plusieurs entrepôts de LCM, une filiale qui livre les magasins Carrefour.

La grève dans les entrepôts d'approvisionnement des enseignes de Carrefour, déclenchée mercredi pour les salaires, a pris de l'ampleur jeudi 28 avril, commençant selon les syndicats à perturber les livraisons de produits frais, tandis que la direction a affirmé qu'elles étaient normales.

La CFDT a fait état de "deux tiers des sites en grève", estimant que le mouvement "prenait de l'ampleur".

Sur 30 sites de LCM (Logidis - Comptoirs modernes), une filiale de Carrefour qui approvisionne notamment les enseignes Shopi, Champion et Huit à Huit, 17 étaient toujours en grève jeudi, contre 19 mercredi.

La grève a été lancée mercredi à l'appel de la CFDT, de la CFTC et de FO, auxquels se sont joints jeudi la CFE-CGC et la CGT sur certains sites: les syndicats réclament la réouverture des négociations salariales et "50 euros bruts pour tous", après la publication du montant de l'indemnité de départ, 38,5 millions d'euros, de l'ex-PDG de Carrefour Daniel Bernard.



Mondeville

Problèmes d'approvisionnement

La CFDT a appelé les salariés des magasins Champion à entrer à leur tour dans la grève à partir de vendredi, également pour des revendications salariales.

Christophe Guérard, délégué central CFDT de LCM, a affirmé lui que "le mouvement prend de l'ampleur, ce qui commence à poser des problèmes d'approvisionnement de plus en plus perceptibles pour les produits frais, notamment dans certains magasins Champion", sans être en mesure de préciser l'importance des perturbations.

Insuffisant

Les discussions syndicats-direction se sont poursuivies jeudi, la direction proposant une "augmentation de 34 euros bruts par mois", incluant le salaire et la prise en charge des augmentations des cotisations de mutuelle, a précisé LCM dans un communiqué.

"C'est insuffisant. La direction doit revenir avec des propositions conformes à nos revendications", a répondu Christophe Guérard.

Dernière minute Le site de Dirinon (Finistère) rejoint la grève !



Toulouse



Nîmes

Le pouvoir d'achat salarié stagnerait depuis 25 ans en France

Le CERC-Association (Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts) est née de la dissolution du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts (CERC) en 1995 par le Premier ministre de l'époque, Edouard Balladur.

Initialement constituée de chercheurs de l'ex-CERC, l'association compte principalement des universitaires, des chercheurs et des représentants des partenaires sociaux.

Le pouvoir d'achat des salariés affiche une "quasi-stagnation" depuis la fin des années 1970 et "la condition salariale est comparable à ce qu'elle était il y a un demi-siècle", selon une étude du CERC-Association.

"Les récentes revendications salariales ne sont pas le fruit d'une illusion d'optique liée à l'annonce de profits boursiers records", écrivent les auteurs de l'étude.

"Aujourd'hui, la place des ménages de salarié ou de chômeur dans l'échelle des niveaux de vie est comparable à celle qui prévalait au milieu des années 1950."

"Cette baisse traduit, en partie, l'amélioration du niveau de vie relatif d'autres catégories de ménages, notamment des retraités", estiment les auteurs, qui considèrent cependant que "l'explication majeure réside dans l'envolée des revenus du patrimoine".

"Pour la majorité des salariés, qui ne peuvent compter que sur les revenus de leur travail, le niveau de vie relatif a considérablement chuté depuis 20 ans", affirme l'étude.

En outre, depuis dix ans, "les prestations sociales ne parviennent plus à compenser ce mouvement".

Depuis la fin des années 1970, "la progression du niveau de vie des ménages s'est considérablement ralentie" et "les salariés ont été les plus touchés par ce mouvement".

Les gains du pouvoir d'achat des salaires ont représenté 0,2% à 0,3% par an, des niveaux "largement inférieurs à l'évolution du niveau de vie moyen en France".

La détérioration a été très rapide dans la première moitié des années 1990, avant de marquer une pause à partir de 1997, pour reprendre en 2002 et 2003.

"Cette quasi-stagnation du pouvoir d'achat du salaire net moyen est d'autant plus remarquable que le niveau moyen de

qualification de la main-d'oeuvre salariée n'a cessé d'augmenter tout au long de la période", souligne l'étude.

En outre, la détérioration a touché tous les salariés, du secteur privé comme de la Fonction publique.

LA DÉTENTION D'UN PATRIMOINE "DÉCISIVE"

A qualification constante, le pouvoir d'achat du salaire net moyen des salariés du secteur privé a légèrement augmenté (+0,2% par an) entre 1982 et 2002 tandis que celui des salariés de la Fonction publique a légèrement diminué (-0,1%) par an, soit en vingt ans un écart d'environ 7% entre le secteur privé et la Fonction publique.

"Si la moyenne des salaires a augmenté un peu plus vite (+0,6% à +0,7% par an), cela tient essentiellement au fait que les entreprises et les administrations emploient aujourd'hui davantage de cadres et de personnels qualifiés que par le passé."

Enfin, selon l'étude, la détention d'un patrimoine est devenue aujourd'hui, plus encore que par le passé, un facteur décisif de sécurité économique.

Depuis les années 1990, la progression des revenus de la propriété a été particulièrement dynamique, relèvent ses auteurs. Alors que les revenus du patrimoine représentaient 21,5% du total des salaires nets en 1978, cette part est passée à 30% en 1988 pour grimper à plus de 45% en 1998 et redescendre légèrement, aux environs de 44% en fin de période.

"En proportion des salaires, la part des revenus du patrimoine a plus que doublé au cours des 25 dernières années alors que celle des prestations sociales monétaires a été multipliée par 1,5 environ."



Luneville



**La gazette des délégués
CFDT Carrefour**

L'Hyper !